

Résumé

L'opinion de la Chambre des députés sur la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture COM (2017)713

Sur ce point, la **Chambre des députés** souligne la nécessité de financer la politique agricole commune (PAC) au moins au même niveau qu'actuellement, étant donné l'importance de maintenir les paiements directs sans cofinancement national pour soutenir les revenus des agriculteurs, mais aussi la nécessité d'être flexible dans la mise en œuvre de la PAC au niveau d'Etats membre et la nécessité d'augmenter l'importance de la gouvernance locale dans le développement rural.

La Chambre des députés rappelle qu'un pilier fort de développement rural assurera la poursuite de la modernisation et de la création d'emplois nécessaires pour la vitalité de ces zones et considère que le plafonnement des paiements directs n'est pas une solution viable car elle affecterait les grandes exploitations honnêtes qui contribuent de manière significative à l'économie nationale.

La Chambre des députés considère que la politique agricole évolue suite aux progrès techniques et scientifiques, ce qui signifie que pour obtenir des résultats plus efficaces aux défis et aux opportunités qui apparaissent au niveau de l'Union, mais aussi au niveau national, régional, local, ainsi qu'au niveau des exploitations, il est nécessaire un soutien individualisé au niveau des exploitations, y compris de préparer les agriculteurs à s'aider eux-mêmes dans le cadre de mesures visant à accélérer la résilience des communautés rurales.